



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dégradation de la santé mentale des étudiants

Question écrite n° 9795

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la détérioration préoccupante de la santé mentale des étudiants en France. Bien que la recherche sur la santé mentale des étudiants ait été déclarée « Grande cause nationale » en 2025, la France déplore une hausse des troubles psychiques chez les étudiants. En 2024, 98 % d'entre eux se déclarent stressés, 59 % souvent épuisés, 58 % anxieux et 48 % tristes ou déprimés. Ce constat s'opère d'ailleurs largement en Europe puisque 20 % des étudiants de l'Union européenne souffrent d'un trouble de santé mentale et 40 % rencontrent des difficultés liées à leur bien-être. Convaincue de l'importance d'une action renforcée, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend mettre en œuvre pour améliorer la prévention, le soutien psychologique et l'accompagnement des étudiants confrontés à ces difficultés croissantes.

Texte de la réponse

Plus encore depuis la crise sanitaire, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace est particulièrement mobilisé pour répondre à la souffrance psychologique des étudiants et favoriser leur bien-être mental à travers plusieurs dispositifs. En premier lieu, 62 services de santé étudiante (SSE) sont compétents en matière de santé mentale. Ils assurent la prévention, le repérage, orientent et dispensent des soins. En 2024, ils ont assuré 680 000 consultations dont 1/3 en santé mentale. Les SSE, réformés en 2023, établissent une stratégie de promotion de la santé mentale et du bien-être qui prévoit l'intégration du service aux réseaux de soins ainsi que les mesures favorisant l'accès des étudiants aux soins en santé mentale dans le territoire. Par exemple, le centre de santé de Lyon (le 102), ouvert en janvier 2025 répond spécifiquement à ce besoin. Les SSE contribue également à la prévention du suicide chez les étudiants et 500 sentinelles (formation spécifique au repérage du risque suicidaire) sont formées en milieu étudiant en Île-de-France. Un déploiement national est en cours. En second lieu, le dispositif Santé Psy Étudiant, mis en place durant la crise sanitaire, permet une prise en charge de 12 séances par un psychologue à hauteur de 50 € par séances. Ce dispositif mobilise un réseau de 1 900 psychologues. À la fin août 2025, depuis le lancement du dispositif 650 000 consultations ont été assurées pour plus de 130 000 étudiants dans toute la France. À cela s'ajoutent de nombreux dispositifs, actions et collaborations spécifiques, comme l'action menée dans le cadre de la coordination nationale d'accompagnement des étudiants en santé (CNAES) installée en 2021. Le ministère a mis en place une ligne d'écoute, d'accompagnement et d'orientation à destination des étudiants en situation de mal-être psychologique qui a évolué en coordination nationale d'accompagnement des étudiantes et des étudiants (CNAé) via un marché public attribué à l'association « En avant toutes ». L'écoute est assurée par une équipe de professionnels de santé, sociaux et juridiques. Cette porte d'entrée unique permet également de signaler des situations préoccupantes telles que des situations de violences sexistes et sexuelles, de discriminations, de harcèlement, etc. Ce sont près de 4 500 appels reçus et traités par la plateforme d'écoute depuis son ouverture fin 2023, dont plus de 2 000 depuis le début de l'année 2025, ce qui indique une montée en charge du dispositif cette année. Plusieurs associations intervenant en soutien auprès des étudiants en souffrance psychologique sont également soutenues par le ministère, comme notamment l'association Nightline qui propose une écoute de pair à pair, sur des plages horaires complémentaires à celles de la CNAé, à savoir le

soir à partir de 21h00. De façon complémentaire pour les situations nécessitant un accompagnement sur la durée, les bureaux d'aide psychologique universitaire, au nombre de 24 sur le territoire, interviennent auprès des étudiants pour des suivis au long cours. En outre, le déploiement des premiers secours en santé mentale se poursuit. Il a permis de former plus de 6 500 secouristes en milieu étudiant.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9795

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur, recherche et espace](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2025](#), page 8233

Réponse publiée au JO le : [20 janvier 2026](#), page 343